

général de la population. Or, depuis 1968, le développement de l'Agence de l'Emploi a été, surtout parmi les jeunes, de demandeurs d'emploi désireux de bénéficier de ses services et le coefficient de 1,6 est complètement périmé. Des sondages partiels ont montré que désormais le véritable coefficient serait au maximum de 1,2 et qu'il tend encore à diminuer. Le chiffre de 500 000 personnes simultanément à la recherche d'emploi, fût-ce pour quelques jours seulement, est donc de toutes façons exagéré, et celui de 700 000 entièrement fantaisiste. Comme une fraction importante de ces demandeurs d'emploi se reclasse très vite, et n'est pas constituée de véritables chômeurs, mais plutôt des travailleurs en transit d'un poste à un autre, peut-on déterminer les effectifs de l'autre fraction, celle des demandeurs d'emploi qui, au contraire, restent très longtemps en attente d'un placement ?

Oui, on sait par exemple qu'en septembre, 18 % étaient inscrits depuis plus d'un an, c'est-à-dire environ 60.000 pour toute la France. Il s'agit certes, là, de situations extrêmement pénibles, qui appellent toute notre solidarité la plus active ; mais si l'on rapproche leur nombre du total des emplois occupés en France soit environ 20 millions, si l'on remarque qu'il s'agit le plus souvent de personnes âgées, ou handicapées, ou dépourvues de toute formation utile, on constate que l'on est davantage devant des cas sociaux que devant un problème de sous-emploi au sens économique du terme.

une certaine érosion du plein emploi

Sans doute, dira-t-on alors, ces chiffres que vous citez permettent-ils de constater que la situation de l'emploi n'est pas encore critique en France. Mais n'est-elle pas en voie de détérioration ? L'accroissement du nombre des demandeurs d'emploi à l'automne, les suppressions d'emploi annoncées par Wendel-Sidelor, les licenciements collectifs comme celui de Roussel-Uclaf, ne sont-ils pas le signe que la France est gagnée à son tour par la récession qui provoque en Angleterre et en Italie un chômage double du nôtre, triple aux Etats-Unis, et qui se traduit, même en Allemagne, par une augmentation très rapide des effectifs des sans-emploi, jusque là les plus bas d'Europe ?

C'est en effet le deuxième point sur lequel doit porter le diagnostic. Deux observations peuvent être faites à cet égard. En premier lieu, la France, grâce à la politique qu'elle suit, continue à résister, beaucoup mieux que les autres pays industriels aux tendances qui provoquent dans le monde entier, un ralentissement de la croissance. En second lieu, si la conjoncture internationale, spécialement en raison des événements monétaires, n'évolue pas assez rapidement dans un sens favorable comme il est heureusement permis désormais de l'espérer, nous pourrions, malgré les mesures de relance interne que nous sommes prêts à prendre, avoir à faire face, en 1972 à un affaiblissement limité du marché de l'emploi, qui ne poserait cependant pas de problèmes que nous ne soyons en mesure de résoudre, ainsi que je l'exposerai ensuite.

Après avoir rétabli une plus exacte appréciation d'ensemble de la situation en démontrant les excès, pour ne pas dire les outrances, de certains jugements dépourvus de mesures, il est possible de passer à une analyse plus fine de la tendance générale du marché du travail.

C'est la statistique des chômeurs secourus, au titre de l'aide publique, sur laquelle le développement de l'Agence Nationale pour l'emploi n'a pas eu d'influence puisque ces chômeurs secourus s'adressaient déjà aux anciens services de la main-d'œuvre, qui rend le mieux compte de la tendance exacte. Cette statistique révèle en un an, d'octobre 1970 à octobre 1971, une augmentation de 8,4 % des chômeurs secourus, soit un accroissement nettement inférieur à 1 % par mois.

Une certaine érosion du plein emploi, observée antérieurement, n'est donc pas niable et le gouvernement ne l'a jamais discutée, mais elle est très modérée par rapport à ce qui est trop souvent affirmé à tort. Elle s'explique d'ailleurs très bien par le fait que compte tenu de l'augmentation de la population active, de l'exode agricole et des progrès de la productivité, le VI^e Plan avait prévu que le maintien rigoureux du plein emploi demandait un

taux de croissance de la main-d'œuvre de 1,5 %. Les taux actuels, exceptionnellement élevés par rapport à ceux des autres pays et par rapport à la conjoncture internationale, sont néanmoins, du fait des circonstances présentes quelque peu inférieurs.

Voici le diagnostic exact qui peut être formulé pour le présent. La difficulté qu'il nous permet de cerner est réelle, mais d'une échelle qui n'exécède pas notre capacité de la maîtriser compte tenu des moyens que nous nous sommes donnés depuis quelques années si chacun, dans le pays, selon ses responsabilités, agit dans le sens nécessaire pour faire prévaloir des solutions qui existent.

*

**

L'action des pouvoirs publics

Quelle est tout d'abord, au niveau des Pouvoirs publics, cette action permettant de résoudre les problèmes d'emploi dans l'année qui vient ?

Elle doit, en premier lieu, entraîner la croissance de l'économie au niveau le plus élevé possible ; elle doit, en second lieu, mettre en œuvre tous les moyens de la politique active de l'emploi, largement développée depuis quelques années, pour réduire au maximum les risques de déséquilibres et les inadaptations entre l'offre et la demande d'emploi.

Pour m'en tenir ici à l'examen des moyens d'une politique active de l'emploi, j'évoquerai seulement la politique que nous avons poursuivie pour substituer à une immigration subie, une immigration consciente et négociée qui nous a permis d'acquérir une meilleure maîtrise des flots migratoires. Nous pourrions ainsi plus étroitement lier les introductions de main-d'œuvre étrangère aux offres d'emploi non pourvues par les travailleurs nationaux ou par des travailleurs immigrés déjà introduits en France.

Plus importante est la mise en œuvre de la loi du 16 juillet 1971, et les décrets d'application qui viennent d'être publiés permettront, dès les premiers mois de 1972, aux entreprises, si elles font diligence, d'engager les actions de formation qui, progressivement et par roulements, intéresseront une fraction de leurs effectifs. Les entreprises avisées utiliseront certainement cette possibilité, comme cela se pratique largement en Suède, pour mettre en formation une fraction de leur personnel au moment où le rythme de leur production n'absorberait pas la totalité de leurs effectifs. Les entreprises ne subiront pas, de ce fait, de charges supplémentaires puisque la loi, en toute hypothèse, a fixé à 0,80 % de leur salaire leur participation à la formation continue au cours de l'année. S'il ne s'agit encore que d'une tranche de l'objectif que s'étaient fixé les organisations patronales et syndicales en visant à permettre à 2 % des effectifs des entreprises de se trouver simultanément en formation, il n'en reste pas moins que la mise en œuvre de ces actions dégagera en permanence une partie des effectifs de production, évitant les réductions d'horaires ou permettant une embauche supplémentaire.

Enfin, l'élargissement des critères permettant aux travailleurs de plus de 60 ans d'obtenir une retraite anticipée au titre de l'inaptitude, l'institution envisagée dans un cadre paritaire par des organisations syndicales et patronales d'un régime de ressources garantissant pour les chômeurs de plus de 60 ans n'ayant pu, au bout d'un certain temps, retrouver un emploi, qui devraient pouvoir être mis en œuvre au cours de l'année 1972, constitueront également des solutions pour les cas les plus difficiles. Je pense notamment aux travailleurs âgés, les uns contraints à un travail trop pénible pour leur état, les autres dans une situation de chômage sans espoir, contraire à la dignité, qui leur donne un sentiment aigu de précarité et d'insécurité.

L'effet combiné de ces différents mouvements prévisibles des effectifs, susceptibles d'être d'ailleurs modulés selon les circonstances, pourra être d'un ordre de grandeur analogue à l'écart qui risquerait de se produire autrement, du fait d'une croissance moins rapide des offres d'emploi si la conjoncture, l'an prochain, était moins